



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/544

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 30 octobre 2023 de l'entreprise GFC sise 59 impasse Kipling – Pôle mixte du Capitou à 83600 – FREJUS et agissant pour le compte de la commune,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise GFC effectuera des travaux de ravalement des façades de l'école Daudet pour le compte de la commune, entre le jeudi 02 novembre et le samedi 02 décembre 2023.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pour les besoins du chantier (stationnement d'une benne et de matériel nécessaires aux travaux), l'entreprise GFC est autorisée à utiliser le domaine public communal situé sur le côté droit de l'entrée de l'école Daudet et sur le passage piétonnier du parc du Colombier jouxtant la clôture de l'école.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du jeudi 02 novembre au samedi 02 décembre 2023 inclus.

Article 4 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise GFC qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 31 octobre 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

